REPUBLIQUE FRANÇAISE DEPARTEMENT DES YVELINES	C.C.A.S. DE LA CELLE SAINT-CLOUD	La Celle Saint-Cloud
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.		**Délibération n° DEL24-06 Du jeudi 28 mars 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 28 mars 2024, à 17 heures 30, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqués à domicile le 16 mars 2024, se sont réunis dans la salle des Commissions, sous la présidence de Sylvie d'ESTEVE, Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale.

EN EXERCICE : 17 PRESENTS : 10 POUVOIRS : 4 VOTANTS : 14	POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

PRESENTS

Madame Sylvie d'ESTEVE, Vice-Présidente du C.C.A.S.
Mesdames et Messieurs : Benoît VIGNES, Dominique PAGES *(Maires-adjoints).*
Mesdames et Messieurs : Birgit DOMINICI, Mohamed KASMI (*Conseillers municipaux).*
Mesdames et Messieurs : Martine CHEVALIER, Agnes DEMODE, Benoît EYMARD, Jean-Baptiste JOUANNIC, Michèle VIERS (*Membres associatifs).*

ABSENTS

Monsieur Olivier DELAPORTE, Président du C.C.A.S.
Madame Françoise ALBOUY, Conseiller municipal.
Madame Marie-Pierre DELAIGUE, Conseiller municipal.
Monsieur Jean-François THOMAS, Conseiller municipal
Monsieur Yves de SAINTIGNON, Membre associatif.
Madame Tatiana FAGOT, Membre associatif.
Monsieur Xavier MARMIN, Membre associatif.

PROCURATIONS

Madame Françoise ALBOUY à Madame Birgit DOMINICI
Madame Marie-Pierre DELAIGUE à Monsieur Mohamed KASMI
Madame Tatiana FAGOT à Madame Sylvie d'ESTEVE.
Monsieur Yves de SAINTIGNON à Madame Agnes DEMODE.

Objet : ***COMPTE DE GESTION 2023 DU COMPTABLE PUBLIC DE LA VILLE - BUDGET ANNEXE DU C.C.A.S. : RESIDENCE RENAISSANCE***

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S.,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et Comptable Publique,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées sur la gestion 2023, journée complémentaire incluse et considérant que le Compte de Gestion présenté par le Comptable Public est en parfaite conformité avec le Compte Administratif, particulièrement pour les résultats

Après en avoir délibéré
DÉCIDE
À l'unanimité des membres présents et représentés,

1. **D'arrêter**, sauf règlement par l'autorité compétente, les résultats et totaux des différentes sections budgétaires, tels que présentés dans le tableau ci-après :

SECTION BUDGETAIRE	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT		RESULTAT DE L'EXERCICE 2023		RESULTAT BRUT A LA CLOTURE	
	Déficit	Excédent	Déficit	Excédent	Déficit	Excédent
INVESTISSEMENT				98 569,10 €		98 569,10 €
FONCTIONNEMENT		50 520,59 €	1 478,66 €			49 041,93 €
						147 611,03 €

Le résultat d'investissement de 98 569,10 € résulte du résultat budgétaire 2023 proprement dit pour 71 177,12 € et de sa correction suite à l'intégration des dépôts et cautionnement issus du budget principal par opérations non budgétaires pour 27 391,98 €.

2. **De déclarer** que le compte de gestion dressé pour l'année 2023 par le Comptable Public n'appelle aucune observation, ni réserve.

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.

VILLE DE LA CELLE St-CLOUD
Centre Communal d'Action Sociale
78170

Pour extrait conforme au Registre
Le Président du C.C.A.S.

Olivier DELAPORTE
Vice-Président de Versailles Grand Parc
Maire

Accusé de réception en Préfecture
078-267800480-20240328-DEL24-06-DE
Date de télétransmission : 08/04/2024
Date de réception en Préfecture : 08/04/2024
Date de sa publication : 08/04/2024